

Commission des Affaires intérieures

Commission de la Justice

Commission de la Santé et de la Sécurité sociale

Commission de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des genres et de la Diversité

Procès-verbal de la réunion du 8 mai 2025

Ordre du jour :

Présentation du plan d'action interministériel « *Drogendësch 2.0* »

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Maurice Bauer (rempl. M. Emile Eicher), M. Dan Biancalana, Mme Taina Bofferding, M. Luc Emering, Mme Nathalie Morgenthaler, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Tom Weidig, membres de la Commission des Affaires intérieures

M. Marc Baum, observateur délégué

Mme Simone Beissel, M. Dan Biancalana, M. Sven Clement, M. Dan Hardy, Mme Carole Hartmann, Mme Paulette Lenert, M. Laurent Mosar, M. Gérard Schockmel, Mme Sam Tanson, M. Charles Weiler, membres de la Commission de la Justice

M. Marc Baum, observateur délégué

M. Gilles Baum, M. Marc Baum, Mme Djuna Bernard, M. Dan Biancalana, M. Mars Di Bartolomeo, M. Georges Engel, Mme Carole Hartmann, M. Ricardo Marques, M. Gérard Schockmel, Mme Alexandra Schoos, M. Marc Spautz, membres de la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale

M. Sven Clement, observateur délégué

Mme Barbara Agostino, M. Gilles Baum, M. Marc Baum, Mme Djuna Bernard, M. Georges Engel, M. Dan Hardy, M. Ricardo Marques, Mme Mandy Minella, Mme Nathalie Morgenthaler, M. Jean-Paul Schaaf, membres de la Commission de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des genres et de la Diversité

M. Léon Gloden, Ministre des Affaires intérieures

Mme Elisabeth Margue, Ministre de la Justice
Mme Martine Deprez, Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale
M. Max Hahn, Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil

▪ Ministère des Affaires intérieures :

- Cabinet ministériel

M. Claude Feyereisen, Coordination communication
Mme Jenny Thines, Relations avec la Presse, Communication

- Direction générale de la sécurité intérieure

M. Arno Munhowen, Conseiller de Direction et Officier de liaison Police
Mme Nathalie Medernach, Conseiller de Direction

▪ Ministère de la Justice :

- Cabinet ministériel

M. Pit Bouché, Chef de Cabinet
M. Gil Goebbels, Secrétaire général

- Direction droit pénal et pénitentiaire

M. Laurent Thyges, Directeur
Mme Michèle Schummer, Législation anti-terroriste, protection des données en matière pénale

▪ Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale :

- Coordination

M. Tom Rausch, Coordinateur général adjoint, Coordinateur prévention

- Santé sociale

M. Bob Lessel, Expert en sciences de la santé

- Direction de la Santé

M. Olivier Michels, Assistant au Coordinateur National « Drogues »

▪ Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil :

M. Yan Sales, Responsable communication et relations
Mme Anne Bormann, Chargée de projets dans le domaine du sans-abrisme et de l'exclusion liée au logement

▪ Autorités judiciaires :

M. John Petry, Procureur général d'État
Mme Simone Flammang, Procureur général d'État adjoint

Jean-Jacques Dolar, Procureur d'État adjoint

▪ Police Lëtzebuerg :

Mme Sophie Hoffmann, Chef du département criminalité organisée -
Service de police judiciaire

M. Patrick Even, Directeur de la Région « capitale »

▪ Comité National de Défense Sociale :

M. Raoul Schaaf, Directeur

▪ Administration communale de la Ville de Luxembourg :

M. Christoph Mann, Direction « Affaires Sociales »

Mme Arnaldina Ferreira da Silva, Secrétaire générale adjointe

M. Philippe Neven, M. Christophe Li, Mme Patricia Pommerell, Mme Christine
Thinnes, M. Christophe Schumacher, de l'Administration parlementaire

Excusés :

Mme Liz Braz, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Claude Haagen, M.
Marc Lies, M. Meris Sehovic, Mme Stéphanie Weydert, membres de la
Commission des Affaires intérieures

M. Guy Arendt, Mme Liz Braz, M. Alex Donnersbach, M. Marc Goergen, Mme
Stéphanie Weydert, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission de la
Justice

Mme Diane Adehm, M. Jeff Boonen, M. Gusty Graas, Mme Françoise Kemp,
membres de la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale

M. André Bauler, Mme Claire Delcourt, M. Paul Galles, Mme Françoise Kemp,
M. Ben Polidori, Mme Joëlle Welfring, membres de la Commission de la
Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des
genres et de la Diversité

*

Présidence : M. Laurent Mosar, Président de la Commission de la Justice

*

Présentation du plan d'action interministériel « Drogendësch 2.0 »

Après quelques mots de bienvenue, Monsieur le Président de la Commission de la Justice, Laurent Mosar (CSV), accorde la parole aux membres présents du Gouvernement.

Monsieur le Ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden (CSV), tient d'abord à informer les Députés que les différentes mesures du plan d'action sous rubrique ont été présentées aux habitants du quartier « Gare » de Luxembourg-ville lors d'une entrevue qui s'est tenue en amont de la présente réunion jointe. La conférence de presse afférente aura lieu à l'issue de la présente réunion de commissions parlementaires.

L'orateur souligne que les 60 nouvelles mesures du plan d'action interministériel « *Drogendësch 2.0* » s'inscrivent dans la continuité des mesures mises en œuvre dans le cadre du « Paquet de mesures sur la problématique de la criminalité liée aux stupéfiants au Luxembourg » initié en 2021 sous le Gouvernement précédent. La criminalité liée aux stupéfiants est toutefois un problème en constante évolution, ce qui signifie que les mesures prises depuis et visant à lutter efficacement contre ces phénomènes nécessitent d'être adaptées.

Le plan d'action interministériel « *Drogendësch 2.0* », qui comprend des mesures préventives, répressives et sociales, a été élaboré sur initiative du ministre des Affaires intérieures, avec les ministères respectifs de la Justice, de la Santé et de la Sécurité sociale, et de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, ainsi qu'avec la Ville de Luxembourg, en étroite concertation avec les autorités policières et judiciaires, ainsi que des représentants du secteur social.

Si la criminalité liée aux stupéfiants prend de l'ampleur surtout dans le quartier « Gare » de la capitale, les nouvelles mesures seront toutefois mises en œuvre à l'échelle nationale. Le suivi de la mise en œuvre efficace de l'ensemble des 60 mesures sera assuré par un groupe de coordination, dont fait partie le Coordinateur National « Drogues ».

En ce qui concerne la lutte contre la criminalité liée aux stupéfiants, l'orateur se félicite de l'augmentation du nombre d'arrestations dans le domaine du trafic de drogue en 2024 et des importantes saisies réalisées depuis le début de l'année 2025.

La présence policière sur le terrain a en outre été renforcée. Entre janvier et avril 2025, 2 800 patrouilles ont été effectuées sur le territoire de la Ville de Luxembourg.

Le recrutement au sein de Police grand-ducale se poursuit. Le 24 avril 2025, 159 nouveaux policiers ont été assermentés (ce qui correspond à une augmentation nette de 90 policiers). Aujourd'hui, la Police compte environ 3 300 agents (cadre civil et policier).

Mesures relevant de la compétence du ministère des Affaires intérieures

- La présence policière et le nombre d'actions « coup de poing » seront augmentés davantage. Les policiers en patrouille seront désormais accompagnés par les agents du groupe canin et leurs chiens.
- La mise en place d'unités de police locale sera poursuivie.
- À partir du 12 mai 2025, les commissariats de police « Gare/Hollerich » et « Ettelbruck » sont transformés en services 24h/24h et 7j/7j afin d'assurer une présence policière renforcée aux heures tardives de la nuit.
- Le commissariat de police « Bonnevoie » sera installé dans le nouveau projet immobilier dénommé « Brooklyn », dans un immeuble situé « route de Thionville ». Le commissariat de police de la « Gare centrale » déménagera dans l'actuel bâtiment de l'Administration des contributions directes, situé au quartier « Gare » de Luxembourg-ville, à l'intersection entre la rue de commerce et la rue du Fort Wedell. Ce déménagement devrait permettre d'améliorer la présence policière visible, notamment aux alentours des différentes écoles du quartier.
- L'introduction d'un système de reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation (aussi appelé système « ANPR - *Automatic Number Plate Recognition* ») sur les autoroutes nationales aura pour but de faciliter la recherche d'auteurs identifiés ou suspectés d'infractions et constitue donc un outil important, non seulement dans la lutte

contre la criminalité liée aux stupéfiants, mais également dans la lutte contre la criminalité organisée. Le projet de loi en question étant en cours d'élaboration, le texte sera présenté en commission parlementaire en automne 2025.

- La mise en œuvre du concept du *Community policing*¹ par le biais de l'organisation régulière d'événements de rencontre et d'échanges ouverts et informels entre les citoyens et les agents de police. L'objectif principal de ces rencontres est de faciliter des discussions constructives sur des enjeux liés à la sécurité publique. La première édition d'une telle rencontre sous le slogan « *Op e Kaffi mat der Police* » se déroulera le 3 juillet 2025 au quartier « Gare » de Luxembourg-ville.
- L'introduction du « *Platzverweis* renforcé », une mesure de police administrative qui permet à la Police d'éloigner une personne lorsqu'elle se comporte de manière à troubler l'ordre public, peut également constituer un outil pour lutter de manière ciblée contre les trafiquants de drogue, à endiguer le problème de la criminalité liée aux stupéfiants dans les quartiers concernés et à réduire les nuisances pour les habitants et les commerçants. Les auteurs du projet de loi n° 8426 proposeront une série d'amendements aux membres de la Commission des Affaires intérieures lors de sa réunion du 21 mai 2025.
- La procédure qui encadre l'autorisation la procédure d'autorisation de la vidéosurveillance à des fins policières (« VISUPOL ») sera adaptée par le biais du projet de loi n° 8512².
- La mise en place d'un groupe de travail « Urbanisation et sécurité en faveur des communes » s'inscrit dans la volonté du ministère des Affaires intérieures d'offrir des conseils aux communes en termes de concepts de sécurité urbaine pouvant être appliqués à différentes situations locales et favorisant un effet de déplacement de la criminalité des quartiers résidentiels.
- La création d'un groupe de coordination vise à renforcer davantage la coopération entre les autorités luxembourgeoises et françaises dans le cadre de la lutte contre le trafic de stupéfiants. En effet, il a été constaté qu'une partie des trafiquants de drogue vient de la région frontalière française et se déplace sur le territoire luxembourgeois pour vendre des substances illicites. Il s'agit souvent de personnes ayant une procédure d'asile en cours en France. Or, jusqu'à présent, le fait que ces personnes aient commis des infractions sur le territoire luxembourgeois n'a pas eu de répercussion sur leur procédure d'asile en France. Dans le cadre de la coopération renforcée entre les autorités luxembourgeoises et françaises, il a été convenu qu'en cas d'arrestation d'un délinquant au Luxembourg, les autorités françaises peuvent désormais s'en servir comme argument pour expulser la personne en question dans le cadre d'une procédure accélérée.

Mesures relevant de la compétence du ministère de la Justice

Madame la Ministre de la Justice, Elisabeth Marque (CSV), poursuit en soulignant que le ministère de la Justice, tout comme les autorités judiciaires, assument également leurs responsabilités afin de lutter de manière plus efficace contre la criminalité organisée, notamment celle liée au trafic de stupéfiants.

¹ La philosophie du « *community policing* » (appelée aussi « police orientée vers la communauté » en français ou « *bürgernahe Polizeiarbeit* » en allemand) se base sur une approche large de la sécurité et de maintien de l'ordre qui met l'accent sur des partenariats solides et des efforts conjoints entre la Police et les communautés qu'elle sert. L'objectif principal de cette approche est d'améliorer la sécurité publique et la qualité de vie générale dans une communauté en instaurant une confiance, une compréhension et une coopération mutuelles.

² Le projet de loi n° 8512 a été présenté aux membres de la Commission des Affaires intérieures lors de sa réunion du 27 mars 2025.

- Le recrutement supplémentaire de magistrats et de personnel administratif est en cours. La programmation pluriannuelle de l'État pour la période 2025-2028³ prévoit le recrutement de 95 nouveaux juges sur les trois prochaines années.

Afin de pouvoir recruter et former un nombre plus élevé d'attachés de justice, les conditions d'accès à la magistrature ont été réformées.

Pour l'année judiciaire en cours, le nombre de postes d'attachés de justice à recruter a en outre été porté de 30 à 50. Dans ce contexte, l'oratrice tient à signaler que le nombre de candidatures reçues dépasse celui des postes disponibles.

- La loi du 23 janvier 2025 portant modification du Code de procédure pénale⁴, votée par la Chambre des Députés le 19 décembre 2024, confère le pouvoir aux agents de police judiciaire d'effectuer eux-mêmes et seuls des fouilles corporelles de personnes lorsqu'il existe à l'égard de celles-ci un ou plusieurs indices faisant présumer qu'elles ont commis, comme auteurs ou comme complices, un crime ou un délit.
- Le projet de loi n° 8515 portant modification de l'article 88-2, paragraphe 2, du Code de procédure pénale, qui sera prochainement présenté aux membres de la Commission de la Justice, fournit aux autorités judiciaires des moyens supplémentaires adéquats afin de lutter efficacement contre la criminalité. Le projet de loi prévoit ainsi de permettre le recours aux moyens techniques de surveillance spéciaux prévus aux articles 88-1 et suivants du Code de procédure pénale dans le cadre d'instructions nationales visant, outre les seuls cas de figure autorisant actuellement le recours à ces techniques, à savoir une atteinte à la sûreté de l'État ou un acte de terrorisme ou de financement du terrorisme, d'autres formes de criminalité grave ou organisée. Les moyens spéciaux de surveillance visés comprennent notamment des écoutes téléphoniques classiques, la sonorisation et la fixation d'images de certains lieux ou véhicules ou encore la captation de données informatiques.
- Le projet de loi n° 8486 prévoit, en premier lieu, une révision de la liste des infractions figurant à l'article 506-1 du Code pénal à titre d'infractions primaires et, en deuxième lieu, une extension de la procédure de l'instruction simplifiée, aussi appelée « mini-instruction », prévue à l'article 24-1 du Code de procédure pénale ainsi que d'autres adaptations ponctuelles de ce même code, en vue, chaque fois, d'augmenter l'arsenal légal de lutte contre le blanchiment de fonds, le financement du terrorisme et la prolifération. En troisième lieu, la loi en projet vise à mettre fin, pour les juges du fond, à l'obligation de motivation spéciale d'un refus de sursis pour les peines d'emprisonnement inférieures à deux ans.
- Un groupe de travail dénommé « Simplification des procédures » a été constitué dans le but de réviser la procédure de règlement des différends, en vue d'en réduire les délais devant les cours et tribunaux. À l'heure actuelle, dans le domaine pénal, la procédure prévoit qu'une décision rendue par le juge d'instruction entraîne le renvoi de l'affaire devant la chambre du conseil. Cette dernière a pour mission exclusive d'examiner le dossier répressif afin de déterminer s'il existe des indices graves et des charges suffisantes permettant de conclure que la personne inculpée a commis les faits qui lui sont reprochés, dans les circonstances et selon les dispositions prévues par la loi pénale. Lorsque la chambre du conseil estime que ces conditions sont réunies, elle ordonne le renvoi du dossier devant la juridiction de jugement compétente.

³ <https://budget.public.lu/dam-assets/lb/budget2025/links-dokumenter/pb2025-volume-2-web-bookmarks-lr-corr-1.pdf>

⁴ <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2025/01/23/a21/jo>

Ainsi, il résulte de la procédure actuelle que, dans certains cas, trois décisions successives doivent être rendues avant qu'un jugement définitif puisse intervenir.

Les travaux dudit groupe de travail portent également sur l'accélération des procédures pénales ainsi que sur la simplification de la procédure des jugements sur accord.

- Un autre groupe de travail est chargé de la préparation des modifications législatives à apporter au Code de procédure pénale permettant de doter les autorités policières et judiciaires de moyens supplémentaires pour instruire, poursuivre et sanctionner les criminels impliqués dans les réseaux du crime organisé et du trafic de drogue.

Ainsi, il est prévu de rendre passible de sanctions pénales la possession d'un véhicule équipé d'une cachette spécialement aménagée pour transporter des stupéfiants ou des armes.

Une autre modification à apporter au Code de procédure pénal visera à permettre l'utilisation légale d'appareils photo par les agents de police, sans autorisation préalable du Parquet. Cette modification pourrait s'avérer particulièrement avantageuse lorsque des agents de police surprennent un délinquant en flagrant délit.

Afin d'augmenter l'efficacité des enquêtes, il est prévu d'introduire une sanction pénale à l'encontre de suspects qui refusent l'accès aux informations stockées sur leur téléphone portable aux autorités policières et judiciaires lorsqu'il a été établi que celui-ci a été utilisé dans le cadre d'une infraction pénale.

Les horaires auxquels la Police grand-ducale peut effectuer des perquisitions seront adaptés afin de garantir que la personne au domicile de laquelle la perquisition a lieu soit présente. Actuellement, les perquisitions ne peuvent, à peine de nullité, être effectuées avant six heures et demie du matin ou après vingt-quatre heures du soir.

Des réflexions sont également menées en vue d'adapter le cadre légal existant afin de faciliter les enquêtes sous pseudonyme dans l'environnement numérique.

Monsieur le Procureur général d'État tient tout d'abord à signaler qu'il lui a été très important de participer personnellement à l'élaboration des mesures du plan d'action interministériel « *Drogendesch 2.0* », étant donné que la Justice a également son rôle à jouer dans le cadre de la lutte contre la criminalité liée aux stupéfiants.

Selon l'orateur, la criminalité liée aux stupéfiants constitue un problème grave au Grand-Duché de Luxembourg.

En février 2025, les autorités judiciaires ont procédé à la saisie d'une machine contenant une quantité d'environ 900 kilogrammes de cocaïne au nord du pays. En mars 2025, environ 500 kilogrammes de cocaïne ont été découverts et saisis en zone de fret à l'aéroport de Luxembourg. Début avril 2025, 1 065 kilogrammes de haschich et 126 kilogrammes de cannabis ont été saisis à bord d'un camion.

En 2024, 209 arrestations ont été effectuées pour des faits liés au trafic de stupéfiants, dont 198 ont eu lieu sur le territoire de la Ville de Luxembourg. Cette année, le nombre d'arrestations pour de tels faits s'élève à 57 jusqu'à présent.

En date du 5 mai 2025, 106 personnes se sont retrouvées en prison pour des faits de trafic de drogue, dont 54 personnes ont été placées en garde à vue et 52 personnes condamnées. 20% de l'ensemble des détenus au Luxembourg sont incarcérés pour trafic de stupéfiants et environ un tiers des détenus ont été impliqués dans des faits liés à la criminalité d'approvisionnement.

Le nombre relativement élevé de ventes de drogue ainsi que l'ampleur de la criminalité liée à l'approvisionnement sont des problèmes qui ne se posent plus uniquement dans le quartier « Gare » de Luxembourg-ville, mais également dans d'autres quartiers de la capitale ainsi que d'autres communes du pays. En outre, le fait que dans certaines villes étrangères, notamment en France et en Belgique, des règlements de comptes liés au milieu de la drogue ont lieu en pleine rue lors desquels les auteurs utilisent parfois même des armes de guerre, devrait interpeller.

De manière générale, l'Europe se voit actuellement confrontée à une situation dans laquelle elle est quasiment inondée de cocaïne en provenance d'Amérique latine, acheminée par des réseaux criminels internationaux.

Au vu de cette problématique complexe du trafic de stupéfiants, les autorités policières et judiciaires nationales intensifieront leurs efforts d'enquête afin de pouvoir démanteler les réseaux criminels organisés (la découverte précitée des 900 kilogrammes de cocaïne au nord du pays a été le résultat d'une telle enquête). Des efforts supplémentaires sont également entrepris afin de poursuivre plus systématiquement tant les ventes de drogue ayant lieu en pleine rue que les faits liés à la criminalité d'approvisionnement.

Un aspect non-négligeable dans la lutte contre le trafic de stupéfiants sur le territoire national constitue le fait qu'une partie des trafiquants ne réside pas au Grand-Duché de Luxembourg, mais provient majoritairement de la région frontalière française. Ainsi, 116 des 209 personnes arrêtées l'année dernière pour trafic de stupéfiants ont résidé hors du Grand-Duché de Luxembourg. Pour 2025, 31 sur 57 personnes arrêtées ont eu un lieu de résidence à l'étranger, majoritairement en France. C'est dans ce contexte qu'un protocole d'accord transfrontalier sera signé le 13 mai 2025 entre les procureurs généraux du Luxembourg, de Metz et de Nancy, visant à renforcer la coopération judiciaire et la lutte contre la criminalité organisée, notamment le trafic de stupéfiants, dans la région. Ce protocole vise à décliner l'article 7 de la Convention du 29 mai 2000 relative à l'entraide judiciaire en matière pénale entre les États membres de l'Union européenne, qui a pour but de faciliter et d'améliorer l'entraide judiciaire en matière pénale en autorisant les échanges spontanés d'informations entre les parquets et autres autorités judiciaires et policières.

Mesures relevant de la compétence du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale

Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Martine Deprez (CSV), précise que la mission de son ministère consiste à prendre en charge les toxicomanes, qui sont des personnes vulnérables en grande détresse, dans l'intérêt de l'ordre public, de la santé publique et de la cohésion sociale.

- L'offre existante des services psycho-médico-sociaux sera davantage élargie, étant donné que ceux-ci jouent un rôle clé dans l'accompagnement des personnes toxicomanes, leur facilitent l'accès aux soins de santé et contribuent ainsi à leur stabilisation afin de les aider à sortir de leur dépendance.

L'élargissement de l'offre du service « Premier Appel » de l'ASBL Inter-Actions se fera à travers la mise en œuvre du volet des « soins de santé » et, notamment, la mise en place d'une offre semblable au SAMU⁵ social. Il s'agit d'une équipe d'intervention mobile composée d'infirmiers et de travailleurs sociaux, qui se rend à la rencontre des personnes sans-abri en détresse physique ou sociale afin de les prendre en charge et de les guider, si nécessaire, vers les services et urgences en place (par exemple vers un centre d'hébergement d'urgence ou vers tout autre organisme adapté à la problématique

⁵ Service d'aide médicale urgente

rencontrée). À part cela, l'offre de l'ASBL Inter-Actions en matière de travail de rue à Luxembourg-ville sera encore complétée par un volet « santé mentale ».

L'offre de consultation et de stabilisation pré-cure du Bureau d'orientation d'*Alternativ Berodungsstell*⁶ sera consolidée.

L'extension de l'offre du service « Quai 57⁷ » s'inscrit dans le cadre des efforts visant à sensibiliser davantage les jeunes aux conséquences des comportements addictifs.

- Les horaires d'ouverture, y compris durant la nuit et les week-ends, des structures d'aide et d'accueil existantes, notamment du centre d'aide aux toxicomanes « Abrigado » et celles gérées par l'association *Stëmm vun der Strooss* (à Luxembourg-ville, Esch-sur-Alzette et Ettelbruck), seront élargis afin d'augmenter les capacités de prise en charge.

L'association *Stëmm vun der Strooss* ouvrira en outre un deuxième restaurant social dans la capitale.

Le service « Kontakt K28 » de la Fondation *Jugend- an Drogenhëllef* à Luxembourg-ville emménagera dans de nouveaux locaux plus spacieux (comprenant une deuxième salle de consommation supervisée dédiée à l'inhalation).

- Compte tenu de l'état vétuste et des capacités limitées du bâtiment actuel abritant le centre « Abrigado », il a été décidé, en collaboration avec la Ville de Luxembourg et l'Administration des bâtiments publics, de planifier la construction d'une nouvelle structure permanente à l'emplacement actuel, dont l'achèvement est prévu pour 2035. Il en résulte que le centre « Abrigado » doit déménager dans une nouvelle structure modulaire provisoire d'ici fin 2026.

Mesures relevant de la compétence du ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil

Monsieur le Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, Max Hahn (DP), qui tient à souligner qu'il importe de ne pas faire d'amalgame entre le sans-abrisme d'un côté et la toxicomanie ainsi que la criminalité y liée de l'autre côté.

Les mesures élaborées par son ministère dans le cadre du plan d'action interministériel « *Drogendësch 2.0* » s'inscrivent dans une approche globale de lutte contre la précarité et l'exclusion sociale, qui se résument comme suit :

- Les efforts en termes de développement des capacités des structures d'accueil sont poursuivis tant au niveau du concept « *Housing First* », qui vise à offrir des logements à long terme, voire permanents, à des personnes sans-abri de longue durée, qu'au niveau des haltes de nuit pour l'accueil de personnes sans-abri.

Grâce à la rénovation du Centre Ulysse, 23 lits supplémentaires permettant l'hébergement d'urgence à moyen terme et 22 lits supplémentaires destinés au logement selon l'approche « *Housing First* », pourront être mis à disposition.

- En collaboration avec la Ville de Luxembourg, une « buanderie sociale » avec des machines à laver et des douches sera mise en place afin de faciliter l'accès à l'hygiène pour les personnes sans-abri. Un magasin offrant des vêtements de seconde main sera également installé au sein de cette nouvelle buanderie sociale.

⁶ <https://www.syrdallschlass.lu/alternativ-berodungsstell/>

⁷ <https://echwellechkann.lu/annuaire/quai-57/>

- La création d'un atelier occupationnel dédié au suivi social permettra aux personnes sans-abri d'exercer des activités créatives artisanales ou culinaires et de vendre les produits fabriqués dans un *pop-up store*.

L'orateur souligne que le plus grand défi dans la mise en œuvre de tels projets consiste à trouver les infrastructures nécessaires. Comme il lui tient à cœur d'ouvrir des structures d'accueil qui se répartissent sur l'ensemble du territoire luxembourgeois, il se rendra prochainement dans différentes communes afin de promouvoir la mise à disposition d'infrastructures permettant d'abriter des structures d'accueil supplémentaires pour personnes sans-abri.

Mesures relevant de la compétence de la Ville de Luxembourg

Madame la Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Lydie Polfer (DP), se félicite du fait que le plan d'action interministériel « *Drogendësch 2.0* » a été élaboré en réponse à sa lettre du 10 janvier 2025 qu'elle avait adressée à Monsieur le Premier ministre et par laquelle elle a voulu rendre attentif à la situation sécuritaire au sein des quartiers « Gare » et « Bonnevoie » de la capitale.

Les mesures du plan d'action ont été accueillies favorablement par les habitants des deux quartiers.

Outre les initiatives mises en œuvre par les quatre ministères dans le cadre desquelles elle agit activement en tant que partenaire, la Ville de Luxembourg continuera à mettre en place des mesures visant à renforcer son action et à développer son offre en matière de structures d'accueil pour personnes marginalisées.

- La Ville de Luxembourg prendra en charge le financement de la nouvelle structure provisoire du centre « Abrigado » et participera également au financement de la construction de la future structure permanente.
- La Ville de Luxembourg prend en charge les frais du personnel éducatif assurant l'encadrement des bénéficiaires des différentes structures d'accueil ainsi que du personnel du service « À vos côtés » qui marque une présence importante dans les quartiers « Gare », « Bonnevoie » et « Ville Haute » dans le but de rassurer les habitants de ces quartiers.
- Une société de gardiennage a été engagée par la Ville de Luxembourg afin de renforcer la sécurité aux alentours de l'école fondamentale au sein du quartier « Gare ».

L'ensemble des mesures, qu'elles soient mises en place à court, moyen ou long terme, visent à mobiliser des leviers préventifs, sociaux, sanitaires et répressifs pour lutter efficacement contre la criminalité liée aux stupéfiants et contre la précarité et l'exclusion sociale. Cette approche globale répond à des enjeux majeurs d'ordre public, de santé publique et de cohésion sociale.

Échange de vues

- ❖ Notant que le plan d'action interministériel « *Drogendësch 2.0* » ne contient pas de mesures dans le domaine de la prévention et d'intervention en matière d'usage de stupéfiants au sein des lycées, Mme Taina Bofferding (LSAP) demande si les projets afférents mis en œuvre par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse depuis 2021 seront poursuivis par le Gouvernement actuel.

Monsieur le Ministre des Affaires intérieures fait savoir que le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a été impliqué dans l'élaboration des mesures du plan d'action interministériel « *Drogendësch 2.0* » et que les projets existants d'information et de sensibilisation des acteurs (enseignants et élèves) dans le domaine de l'éducation nationale seront en effet poursuivis. Il tient toutefois à préciser que le paquet de mesures du « *Drogendësch 2.0* » se focalise principalement sur la problématique de la criminalité liée aux stupéfiants qui impacte de manière négative l'ordre public, notamment le quartier « Gare » de Luxembourg-ville.

À la question de Mme Taina Bofferding si les différents acteurs impliqués dans l'élaboration du paquet de mesures du « *Drogendësch 2.0* » ont également tenu compte du phénomène du trafic de drogue en ligne dans leurs réflexions, Monsieur le Ministre des Affaires intérieures indique que la Police grand-ducale intensifiera ses efforts dans la lutte contre la criminalité en ligne, qui ne se limite pas au trafic de drogue, mais concerne également le crime organisé, et mise pour cela sur une étroite coopération avec ses partenaires européens, en particulier l'agence Europol. Madame la Ministre de la Justice se rallie à la réponse de Monsieur le Ministre des Affaires intérieures et ajoute que l'adaptation du cadre légal existant afin de faciliter les enquêtes sous pseudonyme permettra de lutter plus efficacement contre le trafic de stupéfiants en ligne.

Se référant à la remarque de Monsieur le Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil selon laquelle il tient à ouvrir des structures d'accueil qui se répartissent sur l'ensemble du territoire du pays, Mme Taina Bofferding s'enquiert de l'état d'avancement des discussions avec les communes et fait remarquer que des initiatives similaires se sont souvent heurtées à une certaine résistance au sein du secteur communal par le passé. Monsieur le Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil indique que, malgré les nombreux efforts réalisés par le passé (dont l'invitation des représentants communaux à une session d'information et l'envoi d'une circulaire ministérielle à l'attention des communes) afin de sensibiliser les communes au phénomène du sans-abrisme et au besoin urgent de structures pouvant servir de haltes de nuits ou de logements « *Housing First* », l'écho au sein du secteur communal a été relativement faible.

En effet, seulement 7 des 100 communes luxembourgeoises ont, à ce stade, procédé à la mise en œuvre d'un concept « *Housing First* » parmi lesquelles la Ville de Luxembourg est la commune disposant du plus grand nombre de telles infrastructures.

Au vu de ce bilan mitigé, Monsieur le Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil a décidé de changer d'approche et de rendre personnellement visite aux responsables communaux, notamment les membres des collèges échevinaux, des différentes communes afin de les encourager à mettre en place un projet de « *Housing First* ». Il souligne dans ce contexte que son ministère ainsi que les associations partenaires conventionnées accompagnent les communes intéressées dans le développement de tels projets, tant d'un point de vue financier qu'au niveau de l'encadrement des bénéficiaires de l'offre « *Housing First* ».

En ce qui concerne la mise en place de haltes de nuits par les communes, l'orateur se félicite de l'augmentation récente des capacités d'accueil (de 18 à 22 lits) du centre d'hébergement d'urgence « Abrisud » à Esch-sur-Alzette ainsi que de l'annexe du Centre Ulysse située à Michelau. D'autres foyers de nuits ont été installés dans les communes de Sandweiler et de Manternach (dans la localité de Berbourg). Depuis décembre 2023, le service Premier Appel de l'ASBL Inter-Actions accueille des personnes sans-abris dans un camion dortoir équipé de 8 lits, qui a été installé à Hollerich en collaboration avec la Ville de Luxembourg. L'orateur estime que les exemples cités démontrent que les petites communes, tout comme les grandes communes, ont la possibilité de mettre à disposition de tels hébergements d'urgence et qu'elles ne doivent pas nécessairement disposer

d'immeubles ou de terrains, mais peuvent également recourir à des solutions innovantes à cette fin.

- ❖ Estimant que les mesures présentées du plan d'action interministériel « *Drogendësch 2.0* » pourraient entraîner un déplacement de la criminalité d'approvisionnement et des autres formes de criminalité liées aux stupéfiants du quartier « Gare » de la Ville de Luxembourg vers d'autres quartiers ou communes, M. Gérard Schockmel (DP) plaide pour l'introduction, à échelle nationale, d'un concept de « *neighbourhood watch*⁸ ». Ce dernier désigne l'action d'un ensemble d'habitants d'un quartier ou d'une rue qui s'associent dans le but de prévenir la délinquance en restant vigilants et en signalant tout comportement suspect aux autorités compétentes, notamment aux services de police. Selon l'orateur, ce concept est surtout appliqué dans les pays anglo-saxons, mais également en Autriche ainsi que dans certains États fédérés allemands (tels que la Bavière, la Hesse et le Bade-Wurtemberg) dans lesquels des citoyens qui souhaitent s'engager activement pour le maintien de l'ordre, de la sécurité et de la salubrité publiques peuvent même suivre une formation spécifique. Monsieur le Ministre des Affaires intérieures exprime ses réserves quant à la mise en œuvre d'un concept de surveillance de voisinage, considérant que dans certains pays, de telles initiatives soulèvent des questions quant au risque d'une évolution vers des milices civiles et une tendance à la « surveillance privatisée ». Il tient en outre à souligner que les missions visant à garantir le maintien de l'ordre et la sécurité publiques incombent à la Police grand-ducale. S'il est certes important que les citoyens soient vigilants et signalent à la Police tout problème qui compromet la sécurité publique, ils ne devraient pas intervenir eux-mêmes afin de ne pas se mettre en danger.

L'orateur renvoie dans ce contexte à l'application « Hoplr ». Si cette application est avant tout utilisée pour l'entraide (par exemple *babysitting*, prêt d'outils), la recherche d'informations locales et la communication avec l'administration communale, elle favorise ainsi la vigilance entre voisins et leur permet de se coordonner pour signaler des problèmes liés à la délinquance à la Police.

La mise en œuvre du concept précité du *Community policing*, tout comme la création de l'Unité de police locale (laquelle est décrite par l'orateur comme étant « *de gudden Noper*⁹ »), visent également à rapprocher la Police de la population afin d'améliorer le sentiment de sécurité.

Interrogé par M. Gérard Schockmel sur le fait que certains citoyens âgés ou vulnérables craignent de prendre le *tramway* en raison de la situation sécuritaire à Luxembourg-ville, Monsieur le Ministre des Affaires intérieures estime que la gratuité nationale des transports publics permet aux trafiquants et aux toxicomanes de se déplacer plus facilement, ce qui les amène souvent à fréquenter les abords des arrêts. Renvoyant au projet de loi n° 8335¹⁰, déposé en 2023 par le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics en fonction à l'époque, M. François Bausch (*déi gréng*), qui a pour objet d'établir de nouvelles normes visant à mettre « en place un meilleur dispositif pour déterminer des règles d'utilisation des transports publics, et pour permettre la constatation et la sanction d'infractions, notamment à l'encontre des comportements qui entravent le bon déroulement des transports publics voire en compromettent l'exécution en toute sécurité », l'orateur fait remarquer que la responsabilité en matière de sécurité dans les transports publics incombe en premier lieu à la ministre de la Mobilité et des Travaux publics, Madame Yuriko Backes (DP). Si les agents de la Police grand-ducale effectuent régulièrement des patrouilles dans les trains

⁸ Le terme anglais « *neighbourhood watch* » se traduit en français par « surveillance du voisinage » ou « surveillance de quartier ».

⁹ La description « *de gudden Noper* » signifie « le bon voisin » en luxembourgeois et met l'accent sur le caractère local et préventif de l'Unité de police locale.

¹⁰ <https://www.chd.lu/fr/dossier/8335>

ainsi que dans les *tramways*, ils ne peuvent toutefois assurer une présence policière permanente couvrant l'ensemble du réseau des transports publics.

- ❖ M. Tom Weidig (ADR) soulève qu'en tant que membre du conseil communal de la Ville de Luxembourg et résident du quartier « Bonnevoie » de la capitale, il est régulièrement contacté par des citoyens qui lui font part de leurs craintes et de leur désespoir face à l'ampleur de la criminalité liée aux stupéfiants.

Faisant savoir qu'il a lui-même déjà été témoin de toxicomanes faisant la fête juste sous le balcon de son domicile et laissant ensuite derrière eux une quantité importante de seringues, qu'il a dû ramasser lui-même, l'orateur estime que, malgré leur dépendance qui leur fait perdre le contrôle de leur vie, de nombreux toxicomanes disposent encore d'un contrôle cognitif suffisant pour prendre la décision de solliciter de l'aide.

Ayant l'impression que non seulement des trafiquants de drogue, mais également des toxicomanes se déplacent de l'étranger au Grand-Duché de Luxembourg pour y acheter et consommer des substances illicites, l'orateur demande si Monsieur le Procureur général d'État dispose de statistiques relatives au pourcentage des non-résidents parmi les auteurs identifiés d'infractions liées à la délinquance d'approvisionnement.

Monsieur le Ministre des Affaires intérieures estime qu'il convient de ne pas généraliser une réalité complexe, mais de tenir compte des destins individuels qui ont conduit les personnes concernées à la toxicomanie et de proposer des mesures concrètes pour les aider.

Monsieur le Procureur général d'État indique qu'il ne dispose pas des statistiques demandées par M. Weidig.

- ❖ Mme Djuna Bernard (*déi gréng*) souligne l'importance de créer des structures d'accueil décentralisées et souhaite obtenir des informations détaillées sur les nouvelles mesures et services que le Gouvernement entend mettre en place pour accompagner les toxicomanes, en dehors du territoire de la Ville de Luxembourg, notamment à Ettelbruck. Renvoyant aux mesures listées dans le tableau intitulé « *Drogendësch 2.0 - Recensement des mesures à mettre en œuvre dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants*¹¹ » et concernant son ministère, Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale fait remarquer qu'il existe une série de mesures (dont la mise en place de salles de consommation supervisée et l'offre de programmes de substitution) qui seront mises en œuvre à niveau régional, entre autres à Esch-sur-Alzette ou à Ettelbruck. Tout comme le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale dépend également des communes pour la mise à disposition des immeubles nécessaires à la mise en œuvre régionale des différentes mesures prévues.

Mme Djuna Bernard s'interroge en outre sur la portée concrète et à long terme du nouveau concept qui accompagne la construction de la nouvelle structure du centre « Abrigado » en matière de capacités d'accueil, de personnel et des services proposées. Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale précise qu'aucune modification ne sera apportée au concept « Abrigado », mais que des ajustements seront effectués en ce qui concerne l'accès des utilisateurs aux différents espaces de la future structure du centre d'accueil afin de permettre une meilleure gestion des flux de visiteurs. Il sera en outre veillé à ce que le service médial ne soit plus situé à côté de l'offre de jour (appelé « Contact Café ») afin de garantir un certain anonymat lors des consultations.

¹¹ cf. Pages 10 à 14 de la présentation annexée au présent procès-verbal.

- ❖ À la question de M. Dan Biancalana (LSAP) selon laquelle le groupe de coordination qui sera chargé d'assurer la mise en œuvre efficace de l'ensemble des 60 mesures du plan d'action « *Drogendësch 2.0* » sera également composé d'habitants du quartier « Gare » de la Ville de Luxembourg, Monsieur le Ministre des Affaires intérieures répond par l'affirmative, tout en précisant que ce groupe de coordination aura pour mission de suivre de près l'avancement de la mise en œuvre des mesures, d'évaluer les résultats et de rendre compte directement de ses conclusions aux ministres compétents.
- ❖ M. Charles Weiler (CSV) estime que la saisie d'environ 900 kilogrammes de cocaïne au nord du pays en février 2025 démontre que le phénomène de la criminalité liée aux stupéfiants ne touche plus seulement la Ville de Luxembourg, les Villes d'Ettelbruck et de Diekirch, mais s'étend dans toute la région de l'*Éislek*. L'orateur fait remarquer que le nord du Grand-Duché de Luxembourg n'a jamais connu auparavant un niveau de criminalité comparable et s'adresse au Procureur général d'État pour savoir de quelle manière il évalue la situation en matière de criminalité liée aux stupéfiants dans la région de l'*Éislek* sur base des statistiques et des affaires dont il a connaissance. Monsieur le Procureur général d'État confirme les propos de M. Weiler selon lesquels la criminalité liée aux stupéfiants dans le nord du pays ne se limite plus à la Ville d'Ettelbruck, mais s'étend également à d'autres localités. Indiquant qu'il ne peut pas s'exprimer davantage à ce sujet, il soulève que l'évolution de la criminalité liée aux stupéfiants dans la région de l'*Éislek* est suivie de près par le Procureur du parquet de l'arrondissement de Diekirch, en étroite collaboration avec la Police grand-ducale.
- ❖ M. Mars Di Bartolomeo (LSAP) tient à souligner l'importance des programmes de substitution qui visent à remplacer des substances illégales par des médicaments prescrits et contrôlés dans le cadre d'un suivi médical et social régulier, afin de permettre *in fine* à la personne toxicodépendante de regagner le contrôle sur sa vie, notamment en facilitant l'insertion professionnelle et en réduisant la délinquance. Estimant que l'héroïne, pour laquelle il existe un programme de substitution, est passée de mode et a été remplacée entretemps par d'autres substances telles que la cocaïne, le protoxyde d'azote (en allemand « *Lachgas* ») et les drogues synthétiques, l'orateur demande si le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale prévoit d'élargir l'offre de programmes de substitution afin de tenir compte de cette évolution. Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale confirme qu'une extension de l'offre existante du programme de substitution à l'héroïne est prévue dans le cadre du plan d'action interministériel « *Drogendësch 2.0* ». En ce qui concerne la cocaïne, il est précisé qu'il n'existe actuellement pas encore de substitut, mais dès qu'un traitement de substitution approprié aura été mis au point, il sera également introduit au Grand-Duché de Luxembourg.

Tenant compte du fait que les contrôles de conteneurs dans les principaux ports européens, dont le port d'Anvers en Belgique, ont été renforcés, alors que des saisies de quantités relativement importantes de drogues ont été effectuées au Grand-Duché de Luxembourg ces derniers mois, M. Mars Di Bartolomeo estime que l'on peut supposer que les trafiquants, qui font partie de réseaux criminels organisés, ont trouvé de nouvelles « voies d'entrée » pour introduire des substances illicites en Europe. Il en découle la question de savoir si la Police grand-ducale et les autorités judiciaires disposent des moyens adéquats afin de lutter efficacement contre la criminalité organisée. Madame la Ministre de la Justice explique que, dans le contexte de la lutte contre le crime organisé, le projet de loi n° 8515 précité qui vise à apporter des modifications à l'article 88-2, paragraphe 2, du Code de procédure pénale revêt d'une importance particulière, étant donné que les adaptations prévues permettront au Grand-Duché de Luxembourg de s'aligner sur les moyens de surveillance spéciaux déjà mis en œuvre par les autorités judiciaires de nos pays voisins. Monsieur le Procureur général d'État se rallie aux propos de Madame la Ministre de la Justice concernant l'importance de l'élargissement du champ d'application des moyens de surveillance mis à la disposition des autorités judiciaires, qui

se limitent jusqu'à présent à la lutte contre le terrorisme et à la sauvegarde des intérêts liés à la sûreté de l'État, à la criminalité organisée.

Revenant sur les stupéfiants découverts et saisis ces derniers mois au Grand-Duché de Luxembourg, l'orateur précise que ceux-ci n'étaient, selon les conclusions des autorités compétentes, pas destinés à être vendus sur le marché luxembourgeois, mais étaient simplement stockés sur le territoire national.

- ❖ Mme Paulette Lenert (LSAP) souhaite savoir si des listes d'attente existent pour les personnes toxicodépendantes, adultes et adolescents, nécessitant soit un logement assisté, un logement dans le cadre du « *Housing first* », soit une place dans une structure offrant un programme de sevrage à l'étranger. Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale indique qu'actuellement des listes d'attente existent pour des places dans des programmes de sevrage alcoolique. Toutefois, l'élargissement de l'offre de logements à destination de jeunes personnes souffrant d'une dépendance fait partie des mesures qui seront mises en œuvre dans le cadre du plan d'action interministériel « *Drogendësch 2.0* ». Monsieur le Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil tient à préciser que des listes d'attente sont tenues pour les logements sociaux pour lesquels aucune assistance médiale n'est prévue. Dans le cadre de la gestion locative sociale¹², qui constitue un instrument clé pour la mobilisation des logements inoccupés afin de les mettre à disposition de personnes en situation d'urgence, ces listes d'attente sont gérées soit par les partenaires conventionnés, soit par les offices sociaux.

En ce qui concerne les logements offerts dans le cadre du concept « *Housing First* », les services sociaux conventionnés n'établissent pas de listes d'attente, mais vérifient au cas par cas si une personne remplit les critères afin de pouvoir bénéficier d'un tel logement. L'orateur souligne que l'offre « *Housing First* » s'adresse prioritairement à des personnes seules sans-abri, sans logement ou mal-logées de longue durée avec une psychopathologie sévère et/ou une dépendance (stabilisée ou non).

Étant d'avis que la conception de la nouvelle structure du centre « Abrigado » se trouvait déjà dans un état assez concret il y a quatre ou cinq ans et considérant le besoin relativement urgent de rénover cette structure, Mme Paulette Lenert s'interroge sur les raisons qui entraînent que le projet de construction ne pourra être achevé qu'en 2035, ce qui signifierait qu'au moins 10 ans seraient écoulés entre le début de la planification et l'ouverture définitive dudit centre. Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale explique que les défis qui se posent dans le cadre du projet de construction de la nouvelle structure du centre « Abrigado » sont nombreuses, mais découlent notamment du fait qu'une nouvelle structure modulaire intermédiaire doit être mise en place avant que les travaux de construction en relation avec le bâtiment définitif ne puissent être entamés à l'emplacement actuel.

Monsieur le Président de la Commission de la Justice clôt la réunion en proposant que les discussions sur le suivi de la mise en œuvre des différentes mesures présentées se poursuivent de manière approfondie au sein des commissions parlementaires compétentes.

Procès-verbal approuvé et certifié exact

Annexe : Présentation relative au plan d'action interministériel « *Drogendësch 2.0* »

¹² La Gestion locative sociale (GLS) consiste en la mise à disposition de logements vacants de propriétaires privés à un partenaire conventionné. Ce dernier se charge ensuite de les louer à sa clientèle, à des loyers inférieurs à ceux pratiqués sur le marché privé.



DROGENDËSCH 2.0



Introduction



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

- Présentation du plan d'action interministériel « ***Drogendäsch 2.0*** »
- Le « *Drogendäsch 2.0* » est une action concertée de quatre ministères:

- ☐ Ministère des Affaires intérieures
- ☐ Ministère de la Justice
- ☐ Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale
- ☐ Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil

et de la Ville de Luxembourg, en étroite collaboration avec les autorités policières et judiciaires.

- Chaque acteur prend ses responsabilités dans son domaine et propose des mesures concrètes et concertées de nature :
 - ☐ préventive
 - ☐ sociale
 - ☐ sanitaire
 - ☐ répressive



Drogendäsch 2.0



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Priorités politiques:

- Combattre la criminalité liée au trafic de stupéfiants
- Aider les personnes en grande détresse
- Réduire les nuisances pour les habitants des quartiers concernés

But des mesures:

- Renforcement de l'accompagnement des personnes en grande détresse
- « *Tolérance zéro* » par rapport aux trafiquants de drogue
- Amélioration de la sécurité, de la salubrité et de la tranquillité publiques
- Rétablissement de la qualité de vie dans les quartiers concernés

➡ « L'inaction n'est pas une option et il n'existe pas de solution unique. »



« *Mir wëllen den Awunner hire Quartier zeréckginn!* »



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Chiffres et actions-clés:

2024:

- ❑ + 37 % d'affaires liées au trafic de drogues
- ❑ > 200 arrestations
- ❑ Police locale : 1.800 patrouilles

Janvier – avril 2025:

- ❑ 3 gros coups contre le trafic de drogues
- ❑ 2.800 patrouilles effectuées à Luxembourg-ville (y compris la Police locale)
- ❑ 35 % de ces patrouilles ont eu lieu dans les quartiers Gare/Hollerich et Bonnevoie



Mesures du ministère des Affaires intérieures

- Augmentation de la présence policière et des actions « coup de poing »
- Commissariats Gare / Hollerich et Ettelbruck transformés en services 24h/24 et 7j/7 et nouveaux commissariats de Police pour les quartiers Gare/Hollerich et Bonnevoie
- Community policing
- Introduction du « Platzverweis renforcé »
- Extension du projet « Visupol »
- Mise en place d'un groupe de travail « Urbanisation et sécurité en faveur des communes »
- Mise en place d'un groupe de coordination



Mesures du ministère de la Justice

- Accélération et modernisation de la justice pénale par une modification du Code de procédure pénale
- Renforcement des mesures concrètes de lutte contre la criminalité grave et notamment la lutte contre les stupéfiants
- Projet de loi n° 8515 portant modification de l'article 88-2, paragraphe 2, du Code de procédure pénale
- Recrutement substantiel de magistrats supplémentaires



Mesures du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale



- Renforcement de l'offre des services psycho-médico-sociaux existants
- Extension des horaires d'ouverture, y compris durant la nuit et les week-ends
- Nouvelles structures pour l'Abrigado



Mesures du ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil



- Développement des capacités des structures d'accueil
- Mise en place d'une buanderie sociale
- Création d'un atelier occupationnel avec suivi social



Mesures de la Ville de Luxembourg

- Investissement important dans la construction ou l'acquisition d'immeubles destinés à des projets sociaux (ex. Abrigado III ; Housing First)
- Extension des horaires d'ouverture de différentes structures d'accueil (day shelters, Para-Chute)
- Prise en charge des frais du personnel éducatif assurant l'encadrement des bénéficiaires de différentes structures d'accueil et du personnel du service « A vos côtés »
- Renforcement de la sécurité de l'école fondamentale de la Gare par l'engagement d'agents de gardiennage

Drogendäsch 2.0

Recensement des mesures à mettre en œuvre dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants

	Titre de la mesure	Ministère responsable	Partenaire	Répressif / Préventif	Etat d'avancement
1	Augmentation de la présence policière et des actions d'envergure	MAI	Police	P+R	En continu
2	Recrutement de nouveaux agents pour la Police grand-ducale	MAI	Police	P	En continu
3	Modernisation et adaptation des infrastructures de la Police grand-ducale	MAI	Police, ABP	P	2026-2030
4	Modernisation de l'équipement de la Police grand-ducale	MAI	Police	P+R	En continu
5	ANPR – introduction de l'Automatic Number Plate Recognition	MAI	Police	P+R	Prévu 2025-2026
6	Extension de la Vidéosurveillance et simplification des procédures (Visupol)	MAI	Police	P+R	En cours
7	Platzverweis renforcé	MAI	Police	R	En cours
8	Community policing - rencontres informelles entre la Police et les résidents du quartier Gare pour renforcer la proximité	MAI	Police	P	Prévu 2025
9	Coordination du « Drogendäsch 2.0 » pour suivre les avancées et de discuter de solutions et mesures à mettre en œuvre continuellement	MAI	M3S, MJ, MFSVA, VdL	P	En cours
10	Mise en place d'un groupe de travail chargé d'élaborer des solutions et conseils en matière d'urbanisation et de sécurité en faveur des communes	MAI	DG Sécurité intérieure, DG Affaires communales, Police	P	Prévu 2025-2026
11	Création d'une structure intégrée spécifique pour femmes toxicodépendantes – MARGA	M3S	CNDS, VdL	P	Réalisé
12	Elargissement de l'offre structurante de jour pour usagers de drogues 45+ à Esch/Alzette	M3S	CNDS	P	En cours
13	Offre mobile de DRUGchecking (analyses toxicologiques sur sites)	M3S	4Motion	P	En cours
14	Elargissement de l'offre de suivi infirmier et psychologique dans le cadre du Housing-First	M3S	CNDS, Inter-Actions, Hëllef um Terrain, MFSVA	P	En cours
15	Offre d'hébergement bas-seuil pour personnes sans-abris avec troubles psychiques « Trampoline »	M3S / VdL	LLHM	P	En cours
16	Hébergement pour stabilisation postcure pour jeunes « VEO »	M3S	Solina- Impuls, MENJE	P	En cours
17	Extension MOPUD/Xchange : offre mobile et outreach safer use et safer sex	M3S	Croix-Rouge luxembourgeoise, JDH, CNDS	P	En cours
18	Elargissement des heures d'ouverture du Kontakt28 de la JDH à Luxembourg le weekend et jours fériés	M3S	JDH	P	Prévu 2025
19	Elargissement de l'offre du service « Premier appel » avec volet soins de santé (Samu social)	M3S	Inter-Actions, MFSVA, VdL	P	Prévu 2025

Drogendäsch 2.0

Recensement des mesures à mettre en œuvre dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants

20	Intégration d'un volet santé mentale dans travail de rue à Luxembourg	M3S	Inter-Actions	P	Prévu 2025
21	Extension de l'offre de substitution au nord du pays (Ettelbruck)	M3S	JDH	P	Prévu 2025
22	HAUSS-D hébergement pour usagers de drogues en détresse médicale Esch/Alzette	M3S	Croix-Rouge luxembourgeoise	P	Prévu 2025
23	Etude sur besoins exprimés par les usagers de drogues	M3S	Suchtverband, PFLAD	P	Prévu 2025
24	Ouverture Abrigado (accueil et salle de consommation supervisée) 24h/24, + possibilité de repos en journée spécialement pour femmes	M3S	CNDS, VdL	P	Planification 2026
25	Elargissement des heures d'ouverture du café contact et de la salle de consommation de la JDH à Esch/Alzette le weekend et jours fériés	M3S	JDH	P	Planification 2026
26	Elargissement des heures d'ouverture du programme substitution et TADIAM au Nord 7j/7	M3S	JDH	P	Planification 2026
27	Elargissement des heures d'ouverture de la structure de la Stëmm vun der Strooss à Hollerich (service d'accueil)	M3S	Stëmm vun der Strooss	P	Planification 2026
28	Elargissement des heures d'ouverture du restaurant sociale de la Stëmm vun der Strooss à Esch/Alzette 7j/7	M3S	Stëmm vun der Strooss	P	Planification 2026
29	Elargissement de la prise en charge psycho-médico-sociale des personnes sans-abris par équipe mobile pluridisciplinaire	M3S	Inter-Actions, Hëllef um Terrain, Croix-Rouge luxembourgeoise	P	Planification 2026
30	Consolidation de l'offre de consultation et de stabilisation pré-cure de l'Alternativ Berodungsstell	M3S	CHNP	P	Planification 2026
31	Extension de l'offre du Quai57, spécialement à un public jeune avec conduites addictives (Luxembourg et consultations régionales)	M3S	Arcus	P	Planification 2026
32	Halte de nuit spécialisée pour personnes avec addictions et problèmes de santé	M3S	VdL, à déterminer	P	Planification 2026
33	Nouvelle structure transitoire - Abrigado (salle de consommation supervisée, service d'accueil, infirmerie, hébergement de nuit)	M3S	VDL, CNDS		En planification
34	Construction nouvelle structure fixe - Abrigado (salle de consommation supervisée, service d'accueil, infirmerie, hébergement de nuit)	M3S	ABP	P	En planification 2035
35	Hébergement pour personnes sans-abris avec maladies chroniques	M3S	CNDS et Médecins du Monde	P	En planification

Drogendäsch 2.0

Recensement des mesures à mettre en œuvre dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants

36	Nouveaux locaux avec plus grande surface pour le Kontakt 28 de la JDH à Luxembourg avec intégration de 2 ^e salle de consommation supervisée par inhalation	M3S	JDH, VdL	P	En planification
37	Développer la paire-aidance dans le cadre de la prise de traitements	M3S	A déterminer	P	En planification
38	Hébergement(s) de stabilisation pré- et postcure	M3S	A déterminer	P	En planification
39	Extension ViTo home – hébergement pour toxicomanes vieillissants	M3S	JDH	P	En planification
40	ViTo Stuff– Club Senior pour ViTo avec option occupationnelle pour toxicomanes vieillissants	M3S	JDH	P	En planification
41	Maison de substitution avec Programme de traitement assisté à la diacétylmorphine TADIAM par injection	M3S	JDH, VdL	P	En planification
42	2ième restaurant social à Luxembourg-Ville	M3S	Stëmm vun der Strooss	P	En planification
43	Maison médicale sociale	M3S	A déterminer	P	En planification
44	Unité médicale spécialisée qui peut assurer une prise en charge spécifique et adaptée aux usagers de drogues 24h/24	M3S	A déterminer	P	En planification
45	Thérapie stationnaire pour jeunes consommateurs	M3S	A déterminer	P	En planification
46	Offre de prise en charge thérapeutique pour usagers de drogues avec comorbidités psychiatriques	M3S	A déterminer	P	En planification
47	Projet « Weicherdange » hébergement avec mesures occupationnelles pour personnes avec problèmes d'addiction vieillissantes	M3S	Croix-Rouge luxembourgeoise	P	En planification
48	Modification du Code de procédure pénale en vue d'une accélération et modernisation de la justice pénale	MJ	MAI – Police, Autorités judiciaires	R	En cours
49	Modification du Code pénal et du Code de procédure pénale portant sur des mesures concrètes de lutte contre la criminalité grave et notamment la lutte contre les stupéfiants	MJ	MAI – Police, Autorités judiciaires	R	En cours
50	Projet de loi n° 8515 portant modification de l'article 88-2, paragraphe 2, du Code de procédure pénale	MJ	MAI – Police, Autorités judiciaires	R	En cours
51	Recrutement de nouveaux magistrats	MJ	Autorités judiciaires	P	En continu

Drogendäsch 2.0

Recensement des mesures à mettre en œuvre dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants

52	Elargissement du nombre de personnes sans-abri de longue durée, accompagnées et logées selon l'approche <i>Housing First</i>	MFSVA	M3S, organismes gestionnaires conventionnés	P	Déploiement en continu
53	Mise en place d'une nouvelle halte de nuit pour l'accueil de personnes sans-abri	MFSVA	VdL, MFIN, Inter-Actions	P	En cours – prévu 2025
54	Mise en place d'une halte de nuit à capacité d'accueil renforcée, en remplacement du Nightshelter de la Croix-Rouge luxembourgeoise	MFSVA	VdL, Croix-Rouge luxembourgeoise	P	En cours – prévu 2026
55	Réouverture du Centre Ulysse après rénovation avec un nouveau concept, permettant à la fois l'hébergement d'urgence à moyen terme, ainsi que le logement selon l'approche <i>Housing First</i> de personnes sans-abri	MFSVA	M3S, Hëllef um Terrain	P	En cours - prévu 2026
56	Mise en place d'une buanderie sociale facilitant l'accès à l'hygiène pour les personnes sans-abri, avec des machines à laver et des douches	MFSVA	VdL, MFIN, organisme gestionnaire conventionné	P	En planification
57	Création d'un atelier occupationnel (y inclus pop-up-store) pour personnes sans-abri, visant le (re)développement de compétences et la mise à disposition d'un espace sécurisé pendant la journée	MFSVA	VdL, MFIN, organisme gestionnaire conventionné	P	En planification
58	Extension des horaires d'ouverture des deux Day Shelter le matin, afin d'assurer un accueil des bénéficiaires tôt le matin	VdL	Hëllef um Terrain, Croix-Rouge luxembourgeoise	P	En cours
59	Extension des horaires d'ouverture du Para-Chute	VdL	Hëllef um Terrain, CFL, MFSVA	P	En cours
60	Housing First : 12 unités, dont 4 PMR	VdL	CNDS	P	En cours

Drogendäsch 2.0

Recensement des mesures à mettre en œuvre dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants

Liste des abréviations :

MAI	Ministère des Affaires intérieures
M3S	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale
MJ	Ministère de la Justice
MFSVA	Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil
MFIN	Ministère des Finances
VdL	Ville de Luxembourg
ABP	Administration des Bâtiments publics
LLHM	Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale asbl
CNDS	Comité National de Défense Sociale
JDH	Fondation Jugend- an Drogenhëllef
PFLAD	Point focal luxembourgeois de l'Agence de l'Union européenne sur les drogues
CHNP	Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique au Luxembourg



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Merci pour votre attention.